



PRÉFET DU LOIRET

Direction départementale des territoires
Service eau, environnement et forêt

Orléans, le 28 octobre 2014

Projet d'arrêté
Instituant des réserves de chasse et de faune sauvage sur certains secteurs du
domaine public fluvial

NOTE DE PRESENTATION

Objet : Renouvellement des réserves de chasse sur le domaine public fluvial (DPF) – R422-82 du code de l'Environnement.

Pièce associée : projet d'arrêté préfectoral instituant des réserves de chasse et de faune sauvage et annexes

Contexte :

Les réserves de chasse et de faune sauvage ont vocation à :

- protéger les populations d'oiseaux migrateurs conformément aux engagements internationaux ;
- assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées ;
- favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats ;
- contribuer au développement durable de la chasse au sein des territoires ruraux.

Objectif :

Ainsi tout acte de chasse est strictement interdit en tout temps sur les réserves de chasse désignées.

Modalités de consultation :

En application de la loi du 27 décembre 2012, le projet d'arrêté relatif à l'approbation des réserves de chasse sur le DPF dans le Loiret est mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat du Loiret.

Les observations sur le projet d'arrêté peuvent être communiquées :

Par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seef-consult@loiret.gouv.fr

Par courrier à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires
Service Eau, Environnement, Forêt
181, rue de Bourgogne
45042 ORLEANS Cedex

Les observations du public seront rendues accessibles en même temps que la synthèse de ces observations et le document séparé exposant les motifs de la décision. L'ensemble sera disponible sur le site internet de l'Etat.

Début de la consultation : 30 octobre 2014

Fin de la consultation : 20 novembre 2014